



UNIONPHIL

UNION ROYALE des CERCLES PHILATELIQUES
de la REGION BRUXELLOISE – U.C.P.R.B.
KONINKLIJKE VERENIGING der FILATELISTISCHE KRINGEN
van de BRUSSELSE REGIO – K.V.F.K.B.R.

Règlement des activités « Jeunesse »

Article 1. - Un cercle avec une « Section Jeunesse » active recevra un subside. Il est suggéré, afin de développer cette activité, que tous les clubs prennent contact avec des écoles. Toute activité jeunesse sera subsidiée à hauteur de 200 €.

Article 2. - Philamarco dispose de matériel, ce même matériel pourra servir également dans d'autres clubs. Un feedback est à donner au Conseil d'Administration d'UNIONPHIL, par l'intermédiaire de son Secrétaire Général afin d'assurer un suivi et de voir dans quelle voie se diriger.

Article 3. – Afin de bénéficier de l'éventuel subside, le cercle devra être affilié à UNIONPHIL depuis au moins trois ans.

Ce règlement a été adopté par le Conseil d'Administration en 2026.